

UNION INTERPARLEMENTAIRE 124ème Assemblée et réunions connexes

Panama, 15 – 20 avril 2011



<u>Troisième Commission permanente</u> Démocratie et droits de l'homme C-III/124/DR-am 1^{er} avril 2011

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES ET DES CAMPAGNES ELECTORALES : TRANSPARENCE ET RESPONSABILITE

Amendements à l'avant-projet de résolution révisé présentés dans les délais statutaires par les délégations du Canada, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Maroc, de la Roumanie, de la Suède et du Venezuela

PREAMBULE

Alinéa 1

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) considérant que les démocraties **actives**, représentatives et participatives fonctionnent essentiellement dans le cadre d'un système de partis politiques en tant qu'expressions fondamentales de la volonté politique du peuple,

(Venezuela)

Alinéa 2

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) sachant que pour remplir leurs fonctions essentielles, les partis politiques ont besoin d'un financement approprié, tant avant, pendant et après les élections-qu'après,

(Maroc)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) sachant que pour remplir leurs fonctions essentielles, les partis **et organisations** politiques ont besoin d'un financement approprié **soumis à un contrôle permanent**, tant pendant les élections qu'après,

(Venezuela)

Alinéa 3

Modifier l'alinéa existant comme suit :

ayant présent à l'esprit qu'il est dans l'intérêt des citoyens, et de **que dans toute** la démocratie, dans son ensemble, que les partis politiques soient **doivent être** financés de manière adéquate dans un cadre prévoyant des mécanismes de reddition de comptes et de transparence,

(Maroc)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

ayant présent à l'esprit qu'il est dans l'intérêt des citoyens, et de la démocratie dans son ensemble, que les partis politiques soient financés de manière adéquate dans un cadre prévoyant des mécanismes de reddition de comptes et de transparence **supervisés par l'Etat et par les citoyens en général**,

(Venezuela)

Alinéa 4

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) sachant que, dans les démocraties modernes, des sommes moyens importantes sont requises pour mener des campagnes électorales performantes et permettre ainsi aux partis et organisations politiques de diffuser le plus largement possible leurs programmes politiques,

(Venezuela)

Alinéa 5

Modifier l'alinéa existant comme suit :

sachant en outre que le financement des partis **et organisations** politiques peut se composer de financements publics et privés, par des entités privées, peut se composer de financements directs et indirects, tels que temps d'antenne gratuit à la télévision et à la radio, remises d'impôts, mise à disposition de bâtiments publics et de panneaux d'affichage électoraux, et que, pour atténuer les risques inhérents au financement des partis **et organisations** politiques, des mesures ont été mises en place dans de nombreux pays pour réglementer les dépenses électorales et assurer la transparence et la reddition de comptes en matière de financement des partis politiques en général,

(Venezuela)

Alinéa 6

Supprimer l'alinéa existant.

(Maroc)

Supprimer l'alinéa existant et le remplacer par un nouvel alinéa, comme suit :

6) notant que, dans les systèmes où le financement public des partis politiques est limité, le financement privé est d'autant plus important, et inversement, considérant que dans l'exercice de la souveraineté politique et de l'autodétermination nationale, il est important de veiller à ce que les partis et organisations politiques ne reçoivent pas de financements ou de contributions financières de ressortissants ou d'organisations étrangers,

Modifier l'alinéa existant comme suit :

notant en outre que les préoccupations entourant le financement privé des partis politiques, souvent perçues comme relevant de "l'égalité en politique", portent sur trois points : à savoir le manque de ressources amenant les partis politiques et les candidats à entretenir des relations avec des donateurs qui en attendent des avantages si ces partis accèdent au pouvoir; le fait que certains partis politiques sont mieux dotés que d'autres; et les cas où l'argent servant à financer les campagnes provient de sources problématiques escomptant des avantages législatifs ou autres,

(Inde)

Supprimer l'alinéa existant et le remplacer par un nouvel alinéa, comme suit :

notant que le financement privé des partis fait désormais l'objet d'un contrôle accru de la part des électeurs, que les partis sont encouragés à mieux gérer leurs budgets, ce qui les rapproche de la base, en ce sens que pour s'assurer un meilleur niveau de financement, ils doivent se tenir davantage à l'écoute de leurs partisans et être plus réceptifs à leurs valeurs et points de vue, et donc mieux les représenter; notant en outre qu'il faut empêcher l'Etat d'exercer un quelconque contrôle sur les partis politiques et une certaine forme de démocratie,

(Venezuela)

Alinéa 8

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) sachant que les aspects du financement privé à traiter portent sur l'acceptabilité qui ne doivent pas être autorisés sont les des dons anonymes, les des dons en liquide, les des dons de personnes physiques ou morales étrangères, d'organisations internationales étrangères, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'entreprises publiques ou d'entreprises répondant à un appel d'offres, car si le financement privé des partis politiques n'est pas transparent, il risque de nuire au progrès de la démocratie active, où tous les suffrages ont la même valeur et où les représentants doivent des comptes aux citoyens qui les ont élus,

(Venezuela)

Nouvel alinéa 10bis

Ajouter après le dixième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

10bis) convaincue que le fait de sensibiliser le public au financement des partis politiques contribue à améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques et à limiter les effets néfastes de la corruption,

(Roumanie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) considérant que, dans tous les pays, les partis politiques et les campagnes électorales doivent avoir pour ambition **majeure la volonté** de prévenir et combattre la corruption,

(Maroc)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) considérant que, dans tous les pays, les partis politiques et les campagnes électorales doivent avoir pour ambition de prévenir et combattre la corruption et l'ingérence étrangère à visée politique, et ne pas perdre de vue les principes de souveraineté politique et d'autodétermination nationale,

(Venezuela)

Alinéa 13

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) sachant que l'Etat doit apporter un soutien raisonnable et impartial aux partis politiques sur la base d'une série de critères définis pour promouvoir sachant que dans de nombreux pays, l'Etat apporte aux partis politiques un soutien raisonnable et proportionnel à leur poids électoral et que ce soutien peut favoriser l'égalité dans l'accès aux ressources, conformément au principe du pluralisme politique, et pour faire contrepoids à la corruption en éliminant la dépendance excessive sur les donateurs privés,

(Italie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

sachant que l'Etat doit apporter un soutien raisonnable et impartial aux partis politiques doit contrôler de manière impartiale les sources de financement des partis politiques sur la base d'une série de critères définis pour promouvoir l'égalité dans l'accès aux ressources, conformément au le principe du pluralisme politique, et pour faire contrepoids à la corruption en éliminant la dépendance excessive sur les donateurs privés et à l'ingérence d'intérêts politiques extérieurs,

(Venezuela)

Alinéa 14

[Sans objet en français]

(Inde)

Supprimer l'alinéa existant et le remplacer par un nouvel alinéa, comme suit :

considérant que le financement public n'empêche pas le trafic d'influence, qu'il renforce le pouvoir de l'administration centrale des partis politiques car c'est elle qui reçoit les fonds publics et a la responsabilité de les administrer; que toutefois, les partis politiques n'étant pas des organes de l'Etat mais des associations privées ayant des objectifs publics, le financement public doit contribuer à couvrir leurs activités tout en évitant une trop grande dépendance envers l'Etat,

Nouvel alinéa 14bis

Ajouter après le quatorzième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

14bis) soulignant que les partis politiques doivent faire bon usage des fonds publics qu'ils reçoivent et ne pas entamer la confiance du public, en ne perdant pas de vue, notamment, que les fonds publics proviennent des impôts versés par les contribuables et d'autres sources de financement précieuses, prendre conscience de leurs responsabilités et veiller à avoir une organisation et une gestion démocratiques et justes,

(Japon)

<u>Alinéa 15</u>

Supprimer l'alinéa.

(Italie)

Alinéa 16

Supprimer l'alinéa.

(Italie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

16) réitérant que l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes sont des aspects cruciaux de tout système démocratique et que l'accès aux financements publics **et privé** peut contribuer à promouvoir l'égalité des sexes en politique,

(Venezuela)

Alinéa 17

Modifier l'alinéa existant comme suit :

17) sachant que nombre de pays ont pris des mesures, consistant notamment à interdire ou limiter les contributions privées au financement des partis politiques dans l'exercice de la souveraineté politique et de l'autodétermination nationale, à plafonner les dépenses de campagnes électorales, à accroître le financement public des partis politiques et à instaurer des contrôles des dépenses des partis politiques, et qu'il est important que les organisations politiques, les organisations pour la protection des droits politiques et les personnes physiques se lancent dans des activités politiques qui leur permettent de recevoir des dons ou contributions de particuliers ou de personnes morales sur le territoire national,

(Venezuela)

Alinéa 18

Modifier l'alinéa existant comme suit :

18) notant par ailleurs que certains pays ont adopté des lois obligeant les partis politiques à se doter de contrôles financiers, à divulguer l'origine de leurs fonds, et ont instauré toute une gamme de sanctions administratives ou financières propres à faire respecter la loi, compte tenu des principes de souveraineté, d'intégrité et d'inviolabilité territoriales, d'auto-détermination des peuples, de non-ingérence, d'impartialité, de transparence et de respect de la réglementation et de l'autorité de chaque Etat,

Modifier l'alinéa existant comme suit :

20) notant que le besoin de réglementer et de contrôler les sources de le financement des partis politiques tient à la nécessité de promouvoir les principes démocratiques de transparence et de reddition de comptes, de prévenir la corruption et l'ingérence d'intérêts transnationaux, de renforcer la concurrence entre un large éventail de partis politiques, de ménager une grande diversité d'opinions, de plates-formes et de programmes politiques, d'asseoir les partis politiques et de permettre aux citoyens de décider en connaissance de cause,

(Venezuela)

Alinéa 21

Modifier l'alinéa existant comme suit :

21) convaincue que la corruption constitue une menace grave pour **une bonne gouvernance des élections libres,** l'état de droit, la démocratie, les droits de l'homme, l'équité et la justice sociale,

(Maroc)

Alinéa 22

Modifier l'alinéa existant comme suit :

sachant que, si l'obligation pour les partis politiques de divulguer l'origine de leur financement contribue à renforcer la transparence et permet au public de comprendre les éléments qui peuvent guider leur action, elle peut aussi dissuader les donateurs de les financer, l'argument voulant que la divulgation obligatoire risque de décourager les donateurs privés n'est pas empiriquement fondé et est rejeté par les grandes organisations internationales qui œuvrent en faveur de réformes démocratiques et électorales,

(Canada)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

sachant que, si l'obligation pour les partis **et organisations** politiques de divulguer l'origine de leur financement contribue à renforcer la transparence et permet au public de comprendre les éléments qui peuvent guider leur action, elle peut aussi dissuader les donateurs de les financer,

(Venezuela)

Nouvel alinéa 22bis

Ajouter après le vingt-deuxième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

22bis) convaincue que la transparence dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales est la meilleure arme contre la corruption,

(Maroc)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

consciente que les lois, règlements et directives en matière de divulgation d'informations sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales visent à limiter l'impact négatif des sources anonymes, étrangères ou entrepreneuriales de financement des partis **et organisations** politiques et à garantir que tous les partis **et organisations** concourent sur un pied d'égalité, et que, même si ces mesures sont parfois difficiles à appliquer dans certains pays, elles sont néanmoins utiles pour que les citoyens puissent demander des comptes à leurs partis **et organisations** politiques et à leurs élus,

(Venezuela)

DISPOSITIF

Paragraphe 1

Modifier le paragraphe existant comme suit :

 invite les Etats à envisager d'instaurer des mesures visant à garantir l'indépendance des partis politiques et à les protéger ainsi contre des influences indues, et à éviter la corruption et les dépenses de campagnes excessives en plafonnant les dépenses engagées pendant les campagnes électorales;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. *invite* les Etats à envisager d'instaurer des mesures visant à garantir l'indépendance des partis politiques, à accroître la transparence du financement des candidatures à un emploi public électif et des partis politiques et à les protéger ainsi contre des influences indues, et à éviter la corruption et les dépenses de campagnes excessives; (France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. invite les Etats à envisager d'instaurer des mesures visant à garantir l'indépendance des partis politiques, notamment des sanctions sévères telles que la privation des droits civils, et à les protéger ainsi contre des influences indues, et à éviter la corruption et les dépenses de campagnes excessives;

(Japon)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. invite les Etats à envisager d'instaurer des mesures visant à garantir l'indépendance des partis politiques et à les protéger ainsi contre des influences extérieures indues, et à éviter la corruption et les dépenses de campagnes excessives et à protéger leur liberté politique et le droit à l'autodétermination nationale de toute ingérence étrangère au moyen d'un appui financier ou de contributions financières qui pourraient être utilisés pour hypothéquer la stabilité et le fonctionnement des institutions démocratiques établies conformément à la loi;

Nouveau paragraphe 1bis

Ajouter, après le paragraphe 1, un nouveau paragraphe comme suit :

1bis. invite les Parlements membres de l'UIP à adopter des lois et des codes de conduite qui assurent un certain degré de transparence et d'équité dans les financements politiques;

(Maroc)

Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. recommande que l'appel à réduire les dépenses de campagnes et autres dépenses électorales tienne compte aussi des problèmes de revenus, d'instruction, et d'accès à l'information et à la technologie ainsi que des grandes distances qui séparent les zones urbaines des zones rurales dans certains pays, problèmes qui rendent malaisée toute réduction des dépenses;

(Maroc)

Paragraphe 3

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. considère que le financement des partis **et organisations** politiques doit viser avant tout à permettre aux citoyens de faire entendre leur voix dans le processus politique et démocratique, en encourageant la diversité des opinions et des orientations politiques, en promouvant une concurrence équitable entre grands partis **et organisations** politiques bien financés et partis **et organisations** moins bien dotés financièrement, et, plus généralement, en encourageant une participation significative au processus politique de tous les acteurs en présence, indépendamment de leurs moyens financiers et de leur accès aux ressources;

(Venezuela)

Nouveau paragraphe 3bis

Ajouter, après le paragraphe 3, un nouveau paragraphe comme suit :

3bis. recommande aux parlements de mettre en place des systèmes de financement public des partis politiques permettant de promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives;

(France)

Paragraphe 4

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. est convaincue que le fait de sensibiliser à la question divulgation de l'origine du financement des partis politiques améliore le fonctionnement des institutions démocratiques et limite les répercussions de la corruption;

(Indonésie)

Déplacer le paragraphe tel que modifié et l'insérer après l'alinéa 10 du préambule.

(Roumanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. est convaincue que le fait de sensibiliser au suivi et au contrôle qu'il convient d'assurer quant au à la question du financement des partis et organisations politiques améliore le fonctionnement des institutions démocratiques et limite les répercussions de la corruption;

(Venezuela)

Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. sait qu'il est difficile de mettre en place des mécanismes universels de reddition de comptes quant au financement des partis politiques dans la mesure où les systèmes démocratiques, les systèmes constitutionnels et les partis politiques sont différents selon les pays, mais encourage néanmoins les Parlements membres de l'UIP à continuer, à travers elle, à veiller à la transparence en fonction des réalités des différents pays tout en s'appuyant sur les principes fondamentaux consacrés par des instruments internationaux comme la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. sait qu'il est difficile de mettre en place des mécanismes universels de reddition de comptes quant au financement des partis politiques dans la mesure où les systèmes démocratiques, les systèmes constitutionnels et les partis politiques sont différents selon les pays, mais encourage néanmoins les Parlements membres de l'UIP à continuer, à travers elle, à veiller à la transparence en fonction des réalités des différents pays tout en s'appuyant sur les principes fondamentaux consacrés par des instruments internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, et-le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention des Nations Unies contre la corruption;

(Roumanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. sait qu'il est difficile de faut mettre en place des mécanismes universels de reddition de comptes quant au financement des partis et organisations politiques de manière à pouvoir réguler et contrôler l'origine, l'emploi et la destination des fonds utilisés pour financer les campagnes électorales des organisations politiques, dans la mesure où les systèmes démocratiques, les systèmes constitutionnels et les partis politiques sont différents selon les pays, mais encourage néanmoins les Parlements membres de l'UIP à continuer, à travers elle, à veiller à la transparence en fonction des réalités des différents pays tout en s'appuyant sur les principes fondamentaux consacrés par des instruments internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques;

Nouveau paragraphe 5bis

Ajouter, après le paragraphe 5, un nouveau paragraphe comme suit :

5bis. recommande aux parlements d'établir des règles de publicité des comptes des partis et des campagnes électorales et à soumettre ces comptes au contrôle d'autorités indépendantes;

(France)

Nouveau paragraphe 5bis

Ajouter, après le paragraphe 5, un nouveau paragraphe comme suit :

5bis. recommande aux Parlements membres de l'UIP d'adopter des mesures plus efficaces pour contrôler les dépenses des partis politiques et des campagnes électorales, notamment, par des révisions et par de nouvelles réformes des codes électoraux;

(Maroc)

Paragraphe 6

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. recommande que les parlements, en tant qu'institutions ayant vocation à contrôler l'action des gouvernements, et les organisations de la société civile et les médias servent de garde-fous, éduquent les citoyens sur le financement des partis politiques et contrôlent en permanence l'exercice du pouvoir de manière à instaurer une culture de transparence et de responsabilité dans la vie politique instaurent une culture de transparence et de responsabilité dans le financement de la vie politique;

(Maroc)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

[Sans objet en français]

(Roumanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. recommande que les parlements, en tant qu'institutions ayant vocation à contrôler l'action des gouvernements, et les organisations de la société civile populaires et les médias servent de garde-fous et de promoteurs pour éduquer, éduquent les citoyens sur le financement des partis et organisations politiques et contrôlent en permanence l'exercice du pouvoir de manière à instaurer une culture de transparence et de responsabilité dans la vie politique;

Paragraphe 7

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. encourage les partis politiques à s'associer à la solution en se dotant de codes de déontologie et à se muer en se muant en agents du changement d'une manière transparente et responsable;

(Suède)

Paragraphe 8

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *recommande* d'utiliser des mécanismes d'autorégulation, notamment les codes de conduite internes et l'intégrité des partis politiques **et des parlementaires**;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. recommande d'utiliser des mécanismes d'autorégulation, notamment les codes de conduite internes et l'intégrité des partis politiques pour réguler et contrôler l'origine, l'emploi et la destination des fonds utilisés pour financer les campagnes électorales des organisations politiques;

(Venezuela)

Nouveaux alinéas 8bis and 8ter

Ajouter, après le paragraphe 8, deux nouveaux paragraphes, comme suit :

- 8bis. recommande en outre que les statuts et la pratique des partis prévoient des moyens financiers pour promouvoir l'égalité des sexes et des conditions égales pour tous les candidats et candidates;
- 8ter. invite les parlements à examiner la possibilité d'adopter ou de modifier la législation relative au financement des partis politiques de manière à faciliter l'accès des femmes aux ressources, par des mesures telles que des allègements d'impôts, des dispositions destinées à couvrir les dépenses de campagne et des directives sur l'emploi des fonds publics;

(Roumanie)

Paragraphe 9

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. invite les Parlements membres de l'UIP à envisager de mettre en place des mesures pour limiter, interdire ou réglementer le financement provenant notamment d'ONG, d'entreprises et de sources étrangères, de manière à ce qu'elles n'exercent pas une influence excessive sur les choix politiques pour limiter, interdire ou règlementer le financement provenant de sources étrangères, à l'exception des programmes internationaux d'aide au renforcement de la démocratie acceptés par l'Etat concerné;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. invite les Parlements membres de l'UIP à envisager de mettre en place évaluer la possibilité d'introduire des mesures pour limiter, interdire ou réglementer qui visent à régir les financements provenant notamment, entre autres, des d'ONG, d'entreprises des entités juridiques et de sources étrangères, de manière à ce qu'elles n'exercent pas une influence excessive sur les choix politiques en garantir la transparence totale;

(Italie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *invite* les Parlements membres de l'UIP à envisager de mettre en place des mesures pour limiter, interdire ou réglementer le financement provenant notamment d'ONG, d'entreprises et de sources étrangères, de manière à ce qu'elles n'exercent pas une influence excessive sur les choix politiques, mais *relève* néanmoins que les ONG et l'aide publique étrangère jouent un rôle important dans le développement des processus démocratiques et ne devraient donc pas être considérées comme un élément de la politique partisane;

(Suède)

Nouveau paragraphe 9bis

Ajouter, après le paragraphe 9, un nouveau paragraphe comme suit :

9bis. recommande aux Parlements membres de l'UIP de promouvoir la démocratie en renforçant leurs efforts pour combattre la corruption et la propagation des fonds d'origine illicite;

(Maroc)

Ajouter, après le paragraphe 9, un nouveau paragraphe comme suit :

9bis. invite les Parlements membres de l'UIP à favoriser la spécialisation de la justice et de toutes les institutions chargées de veiller à l'application de la loi dans la lutte contre le financement illégal des partis politiques et des campagnes électorales;

(Roumanie)

Paragraphe 10

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* que les **parlements**, **les** gouvernements et les partis politiques instaurent **des lois et** des mécanismes obligeant partis et candidats à se doter de contrôles financiers internes pour une plus grande transparence financière;

(Roumanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. recommande que les gouvernements et les partis politiques instaurent des mécanismes obligeant **les** partis **et organisations politiques** et **les** candidats à se doter de contrôles financiers internes pour une plus grande transparence financière;

(Venezuela)

Paragraphe 11

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. encourage les Parlements membres de l'UIP à introduire dans la législation des règles anticorruption quant au financement des partis **et organisations** politiques **et ainsi que** des campagnes électorales, lorsqu'il n'y a pas de lois, procédures ou systèmes particuliers régissant le financement des partis **et organisations** politiques;

(Venezuela)

Nouveau paragraphe 11bis

Ajouter, après le paragraphe 11, un nouveau paragraphe comme suit :

11bis. appelle à prendre de nouvelles mesures en vue d'une plus large ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption; invite les parlements à en promouvoir la mise en œuvre, notamment pour ce qui a trait à la transparence du financement des candidatures aux fonctions publiques électives et des partis politiques; et engage les parlements à soutenir activement le mécanisme d'examen de la Convention:

(Roumanie)

Paragraphe 12

Modifier le paragraphe existant comme suit :

appelle l'Union interparlementaire à mettre en place un programme d'assistance technique et de formation destiné aux partis **et organisations** politiques sur l'application des systèmes comptables et des codes de conduite aux partis **et organisations** politiques;

(Venezuela)

Nouveau paragraphe 12bis

Ajouter, après le paragraphe 12, un nouveau paragraphe comme suit :

12bis. appelle les gouvernements des Parlements membres de l'UIP à renforcer leur coopération bilatérale et multilatérale et à signer des accords de coopération qui limitent l'influence des réseaux de corruption transnationaux et organisés.

(Maroc)

Nouveaux paragraphes 12bis et 12ter

Ajouter, après le paragraphe 12, deux nouveaux paragraphes comme suit :

- 12bis. encourage les gouvernements à lutter contre la corruption en prenant acte de l'importance d'instituer un degré important de financement public des partis politiques pour couvrir les campagnes électorales et l'administration courante des partis aux échelons national, régional et local, ce qui contribuera aussi à renforcer la représentation des femmes à tous les niveaux de la vie politique;
- 12ter. en appelle aux parlements afin que dans le cadre de la lutte contre la corruption, ils versent des indemnités suffisantes aux parlementaires élus et adoptent des lois anti-corruption, couvrant notamment les cadeaux personnels aux fonctionnaires.

(Suède)